

4 août 2015

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance sur ajournement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 4 août 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent : M. Réal Vel, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Deux résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2015;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
6. Correspondance;
7. Résolution pour l'engagement d'un laboratoire pour l'étude de sol du secteur rue Auclair et du Sanctuaire;
- 7.1 Résolution pour autoriser l'appel d'offres des travaux rue Auclair et du Sanctuaire dans les journaux et sur SEAO;
8. Résolution pour l'exécution du jugement concernant le fossé du 8e rang;
9. Suivi du dossier bâtiment caisse populaire;
10. Résolution pour accepter la liste de destruction déposée par HB archiviste;
11. Résolution pour la servitude chemin Vallières;
12. Résolution pour effectuer des travaux pour détruire de la Berce du caucase sur un terrain privé avec l'accord du propriétaire;
13. Avis de motion pour modifier le règlement permis et certificats;
14. Voirie;
15. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
16. Suivi : Comités; Fête des Loisirs;
17. Affaires nouvelles;
- 17.1 Résolution pour demander la subvention-Aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
- 17.2 Égout pour le Sanctuaire;
- 17.3 Problématique avec des abeilles;
18. Période de questions;
19. Levée de la séance;

2015-08-92

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame Majella René;

Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2015-08-93

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2015

Il est proposé par le conseiller Denis Vel et appuyé par le conseiller Maurice Boudreau et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2015 soit accepté tel que rédigé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

9.3 Galerie: nous avons accepté la fermeture de la galerie mais pas du balcon en plus. Nous demandons une vérification de Mme Perrault;

Nettoyage des bords de chemin : Chemin Grande Ligne : la demande est placée auprès du MTQ mais une vérification sera faite par Mme René pour connaître la date du nettoyage.

Caisse populaire Morilac : nous sommes dans l'attente des modalités pour présenter une demande pour la subvention.

2015-08-94

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose le rapport des dépenses payées durant le mois ;
Proposé par : M. Maurice Boudreau
Appuyé par : M. Jacques Jasmin
Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	11321.89
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	17765.00
02-320 TRANSPORT	7288.24
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	5099.31
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	3237.60

02-700 LOISIRS ET CULTURES	17.74
02-900 ADMINISTRATION	1881.05
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	0
SOUS TOTAL	46610.83
Remise fédérale à déboursier	1331.96
Remise provinciale à déboursier	0
Ristourne à réclamer (TPS)	653.58
Ristourne à réclamer (TVQ)	652.03
FTQ à déboursier	337.90
Crédit à un fournisseur	(130.94)
Total	49 455.36

Rapport des dépenses durant le mois de juillet 2015 :	0\$
Salaires déboursés durant le mois de juillet 2015 :	5850.77\$
Salaires déboursés à la séance au 4 août 2015 : (Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil, élection)	1736.73\$
GRAND TOTAL	57042.86\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2015-08-95

6.1 INTERSECTION SAINTE-ANNE NORD ET 9^E RANG EST

Considérant que les propriétaires du lot 2238630 nous mentionnent que la municipalité empiète sur leur propriété
Considérant que ces deux axes de circulation ne sont pas piquetés, personne n'est en mesure d'affirmer qui empiète chez qui;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par Patrice Brien que le conseil mandate la firme d'arpenteur Daniel Touchette à venir installer trois (3) repères, deux sur Sainte-Anne Nord et un sur le 9^e rang Est;
Que les frais pour l'installation des repères soient au frais de la municipalité;
Qu'une lettre soit envoyée aux propriétaires pour les informer des démarches entreprises par la municipalité;
Qu'une fois les repères installés, la municipalité avisera de la suite du dossier;

M. le maire demande le vote : M. Marc Gilbert est contre et tous les autres sont d'accord.
Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents.

6.2 DEMANDE DE LA PAROISSE SAINTE-FAMILLE SECTEUR SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Les membres du Comité de gestion de la paroisse Sainte-Famille, secteur Sainte-Anne-de-la-Rochelle nous demande de prévoir une sortie sanitaire lors des travaux rue du Sanctuaire.
Les membres du conseil étudieront la demande en atelier de travail.

2015-08-96

7. RÉOLUTION POUR L'ENGAGEMENT D'UN LABORATOIRE POUR L'ÉTUDE DE SOL DU SECTEUR AUCLAIR ET DU SANCTUAIRE

Considérant que nous avons demandé deux soumissions, une d'Englobe corp. et Labo Montérégie et qu'elles sont conformes;

Considérant que nous privilégions la soumission la moins onéreuse;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Marc Gilbert, appuyé par Denis Vel que le conseil donne le mandat à Englobe Corp pour la somme de six mille six cent quarante dollars (6 640\$) plus les taxes applicables;

Que le mandat soit octroyé rapidement pour pouvoir inclure les informations dans notre appel d'offres;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-08-97

7.1 RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'APPEL D'OFFRES DES TRAVAUX RUE AUCLAIR ET DU SANCTUAIRE DANS LES JOURNAUX ET SUR SEAO
--

Considérant que nous voulons faire des travaux d'infrastructure dans le cadre de la taxe d'assise (TECQ);

Considérant que les travaux requièrent un appel d'offre sur voie électronique sur le site SEAO et par les journaux;

Pour ces motifs sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par Patrice Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Majella René, directrice générale et secrétaire trésorière à effectuer le dépôt de l'appel d'offres dans les médias pour le respect des obligations requises par la loi;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

M. Louis Coutu, maire se retire de la discussion.

2015-08-98

8. RÉSOLUTION POUR L'EXÉCUTION DU JUGEMENT 460-004504-114 DU 8E RANG

Nous avons reçu deux soumissions pour l'exécution des travaux et elles sont conformes.

Considérant que dans ce dossier nous avons reçu le jugement 460-22-004504-114 de la cour du Québec;

Considérant que dans le jugement, la municipalité devra faire exécuter et superviser les travaux ;

Pour ces motifs sur proposition du conseiller Denis Vel et appuyé par le conseiller Patrice Brien que le conseil confie le mandant à Excavation Léon Bombardier inc,

Que nous demandons que le fossé soit nettoyé avec une pelle à fossé;

Que nous acceptons l'ajustement de la soumission en fonction du temps supplémentaire requis pour l'utilisation de ce type de pelles;

Qu'une lettre soit envoyée aux propriétaires pour les aviser des travaux prévus pour mercredi le 12 août 2015 à 8h30;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-08-99

9. ACHAT DU 142, RUE PRINCIPALE EST, SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MORILAC

Il a été proposé par : Patrice Brien
Appuyé par : Jacques Jasmin
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité achète de la Caisse populaire Desjardins Morilac ce qui suit, savoir :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLION CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (5 199 198) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Shefford.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro 142, rue Principale Est, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, province de Québec, J0E 2B0.

QUE le prix d'achat dudit immeuble sera de TRENTE ET UN MILLE TROIS CENT DOLLARS (31 300,00\$), payable le jour de la signature de l'acte de vente.

QUE l'achat dudit immeuble se fasse aux conditions convenues entre la Municipalité et la Caisse populaire Desjardins Morilac aux termes de la promesse d'achat signée entre elles sous seing privé, le 17 octobre 2014 par la Municipalité et le 24 octobre 2014 par la Caisse, laquelle promesse a été modifiée par un avis de modifications et réalisations de conditions, signée par la Caisse le 18 juin 2015, chacune des parties ayant en sa possession un exemplaire de ladite promesse d'achat et dudit avis de modifications et réalisation de conditions.

QUE Monsieur le maire, Louis Coutu et que la directrice-générale et secrétaire-trésorière, Majella René, soient et sont par les présentes autorisés à signer les actes à intervenir, notamment, actes d'achat et bail, à y ajouter toutes clauses jugées nécessaires et également à signer tous documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-08-100

10. LISTE DE DESTRUCTION DÉPOSÉE PAR HB ARCHIVISTE

Considérant que nous avons mandaté HB archiviste pour effectuer le travail de classement et la gestion des archives;

Considérant que lors de son travail, des documents étaient à l'étape de destruction;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Maurice Boudreau, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil accepte le dépôt de la liste de destruction déposé par M. Michel Hamel de HB archiviste;

Que tous les documents soient détruits de façon définitive;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

11. SERVITUDE CONCERNANT LE CHEMIN VALLIÈRES

Le dossier est remis à une séance ultérieure.

2015-08-101

12. DESTRUCTION DE LA BERCE DU CAUCASE SUR UN TERRAIN PRIVÉ

PROPOSÉ PAR JACQUES JASMIN

APPUYÉ PAR PATRICE BRIEN

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle assiste le propriétaire M. Roger McDuff avec l'envahissement sur sa propriété par les berces du Caucase;

Que pour l'année 2015 nous arroserons en même temps que pour nos cas de Berce du Caucase;

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de faire d'autres interventions en 2016, mais cette fois au frais du propriétaire;

Que nous aviserons M. McDuff qu'au printemps prochain, il devra faire une intervention préventive pour éviter que la Berce du Caucase atteigne l'ampleur et la maturité observée sur son terrain;

Que dans l'éventualité, qu'aucune intervention ne soit entreprise au printemps 2016 nous nous verrons dans l'obligation de faire respecter notre règlement 2013-403.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-08-102

13. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICATS

M. Maurice Boudreau, conseiller annonce qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle il y sera présenté un règlement amendant le règlement permis et certificat en vue de son adoption.

14. VOIRIE

14.1 Nivelage des chemins : nous effectuerons le nivelage à des endroits spécifique pour éviter d'enlever l'abat poussière.

14.2 Bornes sèches : Suite à l'inspection de nos bornes sèches par le Service Incendie de Waterloo nous avons des réparations à effectuer sur la borne chemin Bourassa et Sainte-Anne Nord et au 5^e rang seulement déplacer des affiches à la demande du propriétaire du terrain.

15. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Relâche en juillet.

16. SUIVI : COMITÉS

Loisirs : Nous sommes dans l'attente d'une lettre pour la location des jeux gonflables

Nous ajournons la séance au vendredi le 7 août 2015 à 14h30.

Point d'eau : Nous étudions toujours les possibilités du 441 Principale Ouest avant d'aller plus loin nous devons vérifier les modalités pour nettoyer le lac.

2015-08-103

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1 SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 2015-06-23-19

Proposé par Maurice Boudreau, appuyé par Jacques Jasmin et résolu

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 11 952\$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

17.2 PROPRIÉTÉ ENVAHIE PAR DES ABEILLES

Nous avons été sensibilisés par un propriétaire qui est envahie par des abeilles, nous prendrons des informations pour le supporter dans ses démarches.

17.3 TRAVAUX DE L'ÉCOLE NOTRE DAME-DES-ÉRABLES

Nous avons été avisés que les travaux exigent de l'excavation dans le chemin Sainte-Anne Sud sur une longueur de 15 m par 1m de large. Nous autorisons les travaux mais l'excavateur Robert Pothier devra remettre le tout dans le même état qu'avant les travaux.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

2015-08-104

19. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Denis Vel que la présente session soit ajournée, il est 21h 40.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »

7 août 2015

PROVINCE DU QUÉBEC

Municipalité de Sainte-Anne-De-La-Rochelle

Procès-verbal d'une séance sur ajournement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue vendredi le 7 août 2015 à 14 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :
M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent : M. Réal Vel, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Retour au point 16

M. Marc Gilbert se retire de la discussion.

2015-08-105

16.1 LOISIRS SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

« FÊTE DES LOISIRS 2015 »

M. Jacques Jasmin propose la somme de 800\$ pour la location des jeux gonflables;
Personne n'appuie la proposition
Résolution rejetée

Proposé par Denis Vel

Appuyé par Maurice Boudreau

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle donne la somme de cinq cent dollars (500\$) pour aider à payer la location des jeux gonflables.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Retour au point 17

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.4 TRAFIC LOURD ET LA MODIFICATION DE LA ROUTE ROUGE

M. Coutu a rencontré les maires d'Eastman, Bonsecours et Village de Stukely concernant la problématique de la circulation du trafic lourd sur nos chemins municipaux. Après analyse, faire un changement de route rouge en vert, nous ne ferions que déplacer le problème dans une autre municipalité. Les maires présents préfèrent le statu quo dans ce dossier.

2015-08-106

20. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Maurice Boudreau que la présente session soit fermée, il est 14h 45.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »